



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Ma COOP – La Vie au Vert SAS Coopérative à capital variable

Le 21/10/2017 à 16 heures, les actionnaires de la SAS Coopérative Ma COOP – La Vie au Vert se sont réunis en Assemblée Générale à Pied de Borne. Ils ont signé la feuille de présence, annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale est animée par Cyrille SOUCHE, en qualité de président
Les scrutateurs désignés pour la séance sont : Alexandre FELTGEM et Patrice GUASTELLA
Le secrétaire de séance est : Alexandre BEL

Le président constate que le quorum est atteint, avec plus du quart des coopérateurs présents ou représentés. Il rappelle que cette première assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Apport de l'actif marchand de l'association des Amis de Ma COOP - La Vie au Vert
- Approbation de la version des statuts fondateurs du 11/01/17
- Rémunération du Président pour les heures travaillées sur la base du smic horaire
- Règlement intérieur V0.1 : bénéficiaires souscription minimale, engagement 3H, Budget mensuel pré-payé et échelle des remises réservées aux coopérateurs
- Election des membres du Comité de Gouvernance
- Développement d'une activité complémentaire de transformation et restauration

Une synthèse de ces informations est, depuis l'AG, envoyée à tous les coopérateurs par mail et disponible en ligne. Les questions diverses sont abordées.

Plus personne ne demandant la parole, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

1ère délibération

L'assemblée générale accepte le transfert de l'actif marchand de l'association *Les Amis de Ma COOP – La Vie au Vert* pour le 1^{er} Janvier 2018 et la souscription correspondante d'actions au capital social de la coopérative de consommateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale adopte la version du 11/01/17 des statuts fondateurs de la SAS Coopérative à capital variable Ma COOP – La Vie au Vert, en ligne depuis le 30/03/17.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président sur la base du smic horaire pour les heures travaillées au service de la coopérative de consommateurs depuis le 1^{er} Juin 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération

L'assemblée générale adopte le règlement intérieur V0.1, annexé au présent procès-verbal, qui précise les minimas sociaux bénéficiaires de la souscription minimale au capital de la SAS Coopérative, l'engagement des coopérateurs de fournir 3H de services par mois en qualité de bénévole membre de l'association *Les Amis de Ma COOP – La Vie au Vert*, le système de budget mensuel pré-payé par virement et le projet d'échelle des remises réservées aux coopérateurs en fonction de leur engagement, qui sera affiné en commission « référencement ».
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5ème délibération

L'assemblée générale approuve la nomination des premiers membres du Comité de Gouvernance : Jean-Marie PERRIER, Christophe SALMON, Joannes VAN BEEK, Pauline BOUYER et Thierry THUONG-SOO aux côtés des salariés permanents membres de droit : Pascale BORDAS, Alexandre BEL, David NAULIN et Cyrille SOUCHE.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6ème délibération

L'assemblée générale approuve la création des commissions de travail suivantes :

- 1- **Développement de projet** : chargée notamment d'étudier l'opportunité de créer une activité complémentaire de transformation et de restauration.
- 2- **Référencement de produits** : chargée de sélectionner les fournisseurs, de référencer les produits, de fixer les prix de vente et l'échelle des remises aux coopérateurs ...
- 3- **Ve associative** : chargée d'organiser les partenariats événementiels avec les assos locales, les actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté et pour une alimentation saine
- 4- **Communication** : chargée notamment des outils de communication électroniques, mailing liste, réseaux sociaux, questionnaires, outils numériques, papier ou PLV ...
- 5- **Technique** : chargée notamment des aspects techniques, électriques, frigorifiques, ...
- 6- **Aménagement et gestion matérielle** : chargée notamment d'aménager le local de l'épicerie, celui du fournil, le camion de livraison ...
- 7- **Fonctionnement** : chargée notamment du suivi des procédures internes, obligations réglementaires, ménage, commandes fournisseurs, réapprovisionnement, ...
- 8- **Marché et Livraison** : chargée notamment d'organiser la logistique des tournées de marchés et livraison ...

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 18 heures.



Cyrille SOUCHE
Le président

Règlement intérieur Ma COOP – La Vie au Vert

SAS Coopérative de consommateurs à capital variable

Les minima sociaux acceptés

Ci-dessous, la liste des minima sociaux acceptés comme justificatifs de souscription à une seule part sociale de 10 €.

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- L'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- L'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)
- L'allocation transitoire de solidarité (ATS)
- L'allocation temporaire d'attente (ATA)
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- L'allocation veuvage (AV)
- Les allocations du minimum vieillesse et l'allocation de solidarité aux personnes âgées
- Les étudiants boursiers niveau 6 et 7
- L'allocation pour demandeurs d'asile (ADA)

Engagement 3H de services / mois

Les coopérateurs s'engagent, en souscrivant au capital social de Ma COOP – La Vie au Vert, à fournir 3H de services par mois, soit 36H/an en qualité de bénévole membre de l'association *Les Amis de Ma COOP – La Vie au Vert* et à jour de cotisation pour être assurés dans les activités bénévoles. Cet engagement est indispensable pour conserver la qualité de coopérateur et le bénéfice des remises qui leur sont réservées.

Budget mensuel pré-payé

Le principe de budget mensuel pré-payé par virement permet au coopérateur de définir le montant moyen de son budget d'achats mensuels à Ma COOP – La Vie au Vert.

Projet d'échelle des remises réservées aux coopérateurs en fonction de leur engagement A débattre, modifier le cas échéant, et valider en commission référencement

	Budget /J	Budget /mois	Remise
Coopérateur engagé 3H/mois	-	-	5%
+ Engagement pré-payé / virement	1€	30€	6%
"	2€	60€	7%
"	3€	90€	8%
"	4€	120€	9%
"	5€	150€	10%
"	6€	180€	11%
"	7€	210€	12%
"	8€	240€	13%
"	9€	270€	14%
"	10€	300€	15%
"	11€	330€	16%
"	12€	360€	17%
"	13€	390€	18%
"	14€	420€	19%
"	15€	450€	20%